

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

MAIRIE
DE
LOUDUN

Date de la convocation
11.12.2025

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	25
Votants	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq
le dix-sept décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIÉBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME.

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de servitude avec le syndicat réseaux de distribution

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

Le concessionnaire SRD a pour projet de construire et exploiter une canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées ZL 308 et ZL 280 sis Rue Claude Debussy.

Les travaux sur la parcelle ZL 308 seront :

- ✓ Installation d'une canalisation électrique (BT) posé à 1.15 m de profondeur. Aucun arbre ne sera planté à moins de 3 m de l'axe de ce réseau. En cas de dépannage, un accès permanent sera assuré aux agents de SRD.
- ✓ Implantation de 27 coffrets électriques de type BORNE 300/CIBE et RMBT.

Et sur la parcelle ZL 280 :

- ✓ Installation d'une canalisation électrique (BT) posé à 1.15 m de profondeur. Aucun arbre ne sera planté à moins de 3 m de l'axe de ce réseau. En cas de dépannage un accès permanent sera assuré aux agents de SRD.
- ✓ Implantation d'un coffret électrique de type BORNE 300/CIBE et un coffret électrique de type RMBT.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...19 DEC. 2025.....

Publié le :19 DEC. 2025

Notifié le :

Il est donc proposé de passer une convention de servitude avec SRD.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Autorise la SRD à construire et exploiter des canalisations électriques souterraines sous les propriétés communales cadastrées ZL 308 et 280,
- ⇒ Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer l'acte contenant constitution de servitude et tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

